

# Documents d'artistes Occitania

Appel à candidature 2023

Documents d'artistes Occitanie (DDA Occitanie) a pour mission de documenter le travail des artistes plasticien·nes et visuel·les en éditant des dossiers numériques - comportant reproductions de leurs œuvres, vues d'expositions, vidéos, textes, biobibliographies... -, selon une méthodologie spécifique, commune au réseau national Documents d'artistes. A ce jour, le fonds documentaire en ligne ([www.ddaoccitanie.org](http://www.ddaoccitanie.org)) compte 20 dossiers monographiques.

Un comité de sélection, constitué de personnalités d'Occitanie et d'ailleurs (artistes, acteur·ices culturel·les, commissaires d'exposition, critiques, directeur·ices artistiques, conservateur·ices, enseignant·s)... choisit chaque année les artistes qui intègrent le fonds documentaire l'année suivante.

Parallèlement à la mission de documentation, réalisée en dialogue avec les artistes, Documents d'artistes Occitanie les accompagne au long cours et rend visible leur travail à travers d'autres actions telles que: commande de textes critiques, organisation de visites d'atelier, participation à des expositions, festivals...

Pour 2023, le comité de sélection retiendra 10 candidatures.

La date limite pour candidature est le vendredi 14 octobre 2022.

Le comité de sélection se réunira en octobre-novembre 2022.

### **Conditions de candidature**

Pour candidater, il est nécessaire de répondre à ces critères d'éligibilité :

- vivre et travailler régulièrement en Occitanie
- mener une activité artistique professionnelle et régulière
- avoir un travail qui s'inscrit dans le champ de la création contemporaine
- exposer régulièrement en France et/ou à l'étranger
- avoir terminé son cursus en formation initiale depuis au moins 3 ans

Les dossiers de candidature sont à envoyer en format numérique (PDF) par mail à [coordination@ddaoccitanie.org](mailto:coordination@ddaoccitanie.org) ou via un service de transfert de fichier et ne doivent pas dépasser 5 M.

Ils doivent comporter:

- un CV artistique exhaustif et actualisé (coordonnées complètes, expositions personnelles et collectives, bibliographie, collections publiques, œuvres dans l'espace public, résidences...);
- l'annonce des événements prévus en 2022 ;
- un ou plusieurs textes de présentation de la démarche artistique ;
- une documentation visuelle légendée du travail et des liens vers des ressources complémentaires (vidéo, sons, etc.).

Les artistes ayant déjà candidaté en 2021 peuvent répondre à cet appel à candidature.

Aucun dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pris en compte.

Une confirmation de candidature sera envoyée après réception et vérification du dossier.

### **Données à caractère personnel**

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de cet appel à candidature est établi en conformité avec les dispositions du Règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version. Les candidat-es bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données qui les concernent, une limitation du traitement et d'opposition à celles-ci. Si les candidat-es souhaitent exercer ce droit, ils-elles peuvent s'opposer au traitement des données les concernant et ils-elles disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en s'adressant à [coordination@ddaoccitanie.org](mailto:coordination@ddaoccitanie.org). Les données ne seront en aucun cas cédées ni vendues.



Documents d'artistes Occitanie reçoit le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie et de la Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée